



Offre d'emploi	Pays	Candidature avec réf. :
	République démocratique du Congo	ECO Consult Sepp & Busacker Partnerschaft
Date limite 09.09.2014	Date de publication: 04.09.2014	Interlocuteur: Mme Elke Stelz Adresse: Elke.Stelz@eco-consult.com

Position : Expert international en planification de l'éducation

Description Recrutement d'une expertise internationale en Planification de l'éducation auprès de la Cellule d'Appui Technique (CAT) du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPS)

Durée du poste 24 mois

Démarrage 01.12.2014

Qualifications

Termes de référence

Recrutement d'une expertise internationale en Planification de l'éducation auprès de la Cellule d'Appui Technique (CAT) du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPS)

I. Contexte

En mars 2010, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a adopté le Document de Stratégie de développement de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel (Stratégie 2010–2016) dont l'objectif général est de « construire un système éducatif inclusif et de qualité qui contribue efficacement à la croissance économique, à la lutte contre la pauvreté, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ». Un plan d'opérationnalisation de la Stratégie sous-sectorielle, dénommé Plan Intérimaire de l'Education (PIE 2012-2014), a été adopté en juin 2012 et endossé en juillet 2012 par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers qui soutiennent le secteur de l'Education. Ce plan comporte onze sous-programmes regroupés en trois axes stratégiques qui visent :

- L'accroissement et l'amélioration de l'offre et de la demande d'éducation en facilitant l'accès au préscolaire, en allégeant la charge financière des ménages et en améliorant les capacités d'accueil dans les écoles par la reconstruction et/ou la réhabilitation des infrastructures scolaires dans le respect des normes techniques, environnementales et sanitaires ;
- L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement par la refondation de la formation initiale et continue des enseignants, la dotation des établissements en matériels didactiques, en manuels scolaires et guides pédagogiques, la révision des curricula et l'adaptation des programmes scolaires, le développement d'une politique de gestion des



enseignants du primaire ainsi que la réorientation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;

- Le renforcement de la gouvernance du secteur à travers la mise en œuvre de réformes institutionnelles et des actions de renforcement des capacités des structures et des acteurs du secteur de l'EPSP à tous les niveaux. L'objectif étant de promouvoir une gestion transparente, comptable, efficace et efficiente des ressources disponibles. L'accent doit être mis sur les niveaux décentralisés et déconcentrés de gestion du système.

Les actions de renforcement institutionnel du secteur comprennent, entre autres : (i) la mise en place d'un cadre réglementaire (arrêtés ministériels) et d'un design efficace de circuit de transfert de fonds aux Provinces Educationnelles et autres Entités Territoriales Décentralisées, (ii) l'élaboration de manuels de procédures de gestion, (iii) l'établissement et le suivi des contrats de performance à différents niveaux de la chaîne administrative, la maîtrise des dispositifs de la budgétisation-programme, le renforcement en équipement des instances techniques de pilotage et coordination des politiques, etc.

Il sera, en outre, nécessaire d'appuyer le MEPSP dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PIE et de renforcer les bénéficiaires des projets du secteur (communautés locales) dans le suivi et l'appropriation des actions qui leur sont destinées. Un appui sera également nécessaire dans la mise en œuvre et la coordination des actions visant à jeter les bases de certaines réformes inscrites dans la Stratégie sous-sectorielle, particulièrement dans le contexte de la décentralisation, avec une large autonomie de gestion laissée aux provinces. De nombreuses réformes devront être lancées d'ici à 2015 sur la base d'une feuille de route adoptée par le Ministère de l'EPSP et les PTFs.

La Cellule d'Appui Technique (CAT), créée et mise en place, de concert avec les Partenaires techniques et financiers, appuie le Ministère dans la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie, notamment à travers l'opérationnalisation du PIE ainsi que dans la mobilisation des ressources nécessaires à son financement. A ce titre, la CAT devra (i) produire et mettre à exécution son PTBA, (ii) appuyer, avec transfert de compétences, les Directions stratégiques dans la production de leur plan de travail annuel relatif au PIE et dans le suivi de la mise en œuvre des composantes du PIE de leurs ressorts respectifs. Pour ce faire, la CAT a besoin d'accroître ses moyens d'action afin de remplir plus efficacement sa mission.

Les domaines d'expertise constituant les besoins de la CAT se définissent comme suit : (i) l'élaboration des projets, (ii) le développement et le suivi des programmes d'études, (iii) la programmation technique et financière, (iv) la mobilisation des financements tant au niveau national qu'international, (v) le suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre effective, efficiente et efficace du PIE, (vi) la planification stratégique sous-sectorielle, (v) la politique de formation (initiale et continue) des enseignants du primaire et du secondaire, y compris la formation professionnelle.

Présentement, la CAT ne dispose que du coordonnateur de la Cellule et d'une assistante administrative financière ainsi que d'un expert international, spécialiste en planification de l'éducation, financé par l'AFD et dont le contrat arrive à terme. Au vu de ses missions et de la charge de travail qui lui incombe, la CAT devra bénéficier d'appuis supplémentaires.

Rappel des missions détaillées de la CAT dans la mise en œuvre de la politique éducative du MEPSP :

- Contribution aux travaux du GTE et du ComCon ;
- Participation aux travaux de planification au niveau du Ministère de l'EPSP, notamment la finalisation de la stratégie du secteur de l'éducation et l'élaboration d'un deuxième plan d'opérationnalisation du volet EPSP de la Stratégie Sectorielle Education (PIE II) ;
- Coordination opérationnelle des sous-programmes du PIE ;
- Coordination opérationnelle des partenaires techniques et financiers du secteur de l'EPSP ;
- Mobilisation des services et directions stratégiques pour la mise en œuvre réussie du PIE ;
- Consolidation des rapports de mise en œuvre du PIE (Services et directions stratégiques) ;
- Contribution aux travaux de préparation et de suivi budgétaire du Ministère de l'EPSP ;
- Préparation des revues conjointes dans le cadre du suivi-évaluation du PIE ;
- Consolidation des Plans de Travail Budgétisés Annuels (PTA) (Directions stratégiques) ;
- Contribution à la rédaction des termes de références des études et des prestations de services ;



- Participation aux évaluations périodiques des projets du secteur ;
- Promotion de l'alignement des interventions des bailleurs sur la politique sous-sectorielle EPSP ;
- Contribution à la mobilisation de ressources humaines, techniques, financières et logistiques pour la mise en œuvre du PIE ;
- Coordination des appuis techniques (expertises, résultats d'études) pour la mise en œuvre du PIE ;
- Coordination du suivi-évaluation dans le cadre du Projet de Soutien à l'Education de Base (PROSEB) financé par le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) et exécuté sous la supervision de la Banque Mondiale et d'APEP 2 ;
- Suivi de l'exécution des décisions du Comité de pilotage du PIE ;
- Coordination du suivi de l'exécution globale des activités de mise en œuvre du PROSEB et d'APEP 2 ;
- Diffusion des rapports d'exécution des sous-programmes du PIE ;
- Suivi des recommandations des audits externes dans le cadre du PROSEB et d'APEP 2 ;
- Organisation des revues conjointes PTF – Gouvernement.

Le PROSEB prévoit de recruter des experts internationaux et nationaux à mettre à la disposition de la CAT non seulement pour les besoins du PROSEB, mais également et au-delà, pour appuyer le Ministère dans la coordination et le suivi d'autres interventions et la mise en œuvre des réformes pour le développement en profondeur du système.

Les présents termes de référence ont pour objet le recrutement d'un expert international, spécialiste en Planification de l'éducation dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du PIE. Cet expert sera porté par un bureau d'études international.

II. Missions de l'Expert international en Planification de l'éducation

L'expert jouera un rôle moteur dans la mise en œuvre du volet « Développement Institutionnel » du PIE, comprenant, entre autres, le renforcement de capacités des directeurs centraux et des organisations des parents et de la société civile. Dans ce cadre, il devra aider à l'appropriation et à la mise en œuvre des stratégies nationales de renforcement de la gouvernance du secteur. D'une manière générale, l'appui portera sur trois grands volets de la gestion et de la gouvernance que sont :

- (i) le renforcement des capacités de planification des structures et cadres du Ministère de l'EPSP ;
- (ii) le renforcement des capacités opérationnelles dans le domaine de l'accompagnement à la décentralisation, de la micro-planification et de la gestion administrative et scolaire ;
- (iii) l'appui à la concertation dans le cadre des Revues conjointes, du GTE et du ComCon, notamment sur les réformes sectorielles et le renforcement des capacités institutionnelles et ;
- (iv) une participation active aux choix stratégiques que le Ministère serait amené à faire relativement à la rationalisation des ressources et à la gestion par les résultats.

La mission de l'expert sera fortement axée sur le transfert des compétences vers les Directions techniques du Ministère, notamment les Directions stratégiques les plus impliquées dans la mise en œuvre du PIE. Il s'agit de :

- (i) Appuyer les travaux de planification du Ministère de l'EPSP, notamment la finalisation de la stratégie sectorielle et l'élaboration du plan d'opérationnalisation du volet EPSP de la Stratégie Sectorielle Education (PIE II) ;
- (ii) Contribuer à l'organisation et à l'alimentation en contenu des revues conjointes du Plan Intérimaire de l'Education (Partenaires Techniques - Organisation de la Société Civile – Gouvernement) ;
- (iii) Contribuer à la préparation des documents nécessaires à la coordination, au suivi et à l'évaluation des activités liées à la mise en œuvre technique et financière du PIE ;



- (iv) Renforcer les capacités des services déconcentrés du Ministère de l'EPSP dans les domaines de la micro-planification et de la gestion par la carte scolaire ;
- (v) Contribuer à la mobilisation des appuis techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre des activités des directions stratégiques dans le cadre du PIE. Dans ce cadre, l'expert contribuera à la préparation des documents de plaidoyer budgétaire et de recherche de financements extérieurs ;
- (vi) Faciliter la participation active de la Cellule d'Appui Technique aux réunions du Cadre de concertation mixte (PTF / Gouvernement) du secteur de l'éducation : Comité de concertation (ComCon) et Groupe Thématique Education (GTE) ;
- (vii) Identifier les besoins en appui externe et les valider avec le coordonnateur de la CAT et les Directions stratégiques du Ministère de l'EPSP ;
- (viii) Appuyer la préparation des termes de références (TDR) des appuis ponctuels en planification et suivre l'exécution des missions des experts qui seront recrutés.

III. Résultats attendus et reporting :

- Contribution pour le compte du MEPSP à la finalisation de la Stratégie sectorielle effective ;
- Plan d'action pluriannuel (PIE II) du volet EPSP élaboré ;
- L'allocation, la redistribution et la gestion des ressources du secteur sont conduites avec efficacité ;
- Ressources nécessaires à la mise en œuvre du PIE II mobilisées et mises en œuvre efficacement ;
- Coordination effective des financements internes et externes, y compris par les ONG et le secteur privé ;
- Rapports d'exécution des activités de mise en œuvre du PIE produits à temps et selon les critères définis ;
- Documents nécessaires à la tenue des revues conjointes de suivi du PIE régulièrement produits. Les revues conjointes sectorielles se tiennent dans les calendriers définis avec une large participation des acteurs ciblés.

IV. Profil du consultant :

L'expert mobilisé disposera des compétences et expériences suivante :

- Une expérience professionnelle pertinente d'au moins 10 ans dans le domaine de l'éducation, dont au moins 5 ans dans l'élaboration, la mise en œuvre ou le suivi/évaluation de programmes sectoriels d'éducation dans des pays en développement ;
- Une expérience professionnelle avérée dans la programmation et la coordination des appuis sectoriels ainsi que dans le plaidoyer budgétaire ;
- Une expérience de ce type d'appui technique au sein d'une administration ou d'un ministère de l'éducation en Afrique, notamment dans la sous-région ;
- Une bonne maîtrise des outils et méthodes de l'analyse sectorielle éducation ;
- Des compétences avérées dans le renforcement des capacités institutionnelles à un haut niveau de responsabilité, d'organisation et de transfert de savoirs et savoir-faire ;
- Un diplôme universitaire de niveau master ou maîtrise ou DEA de préférence en planification et gestion de développement ou en économie de l'éducation ou encore un niveau équivalent acquis par l'expérience et certifié par une institution universitaire reconnue ;



- De bonnes aptitudes relationnelles et de communication (capacité de facilitation, d'accompagnement, négociation, flexibilité, attitude empathique, travail en réseau et en équipe) ;
- Une volonté et une capacité de travailler en réseau avec différents partenaires ;
- De solides capacités de synthèse, d'analyse et de rédaction ;
- Une parfaite maîtrise du français à l'écrit et à l'oral. La maîtrise de l'anglais serait un atout.

V. Modalités d'emploi de l'expert international

L'expert est positionné au sein de la CAT sous la coordination du responsable de la Cellule. Le coordonnateur de la CAT évalue le travail de l'expert et rend compte des résultats de son évaluation au Ministre de l'EPSP au Secrétaire Général en tant que responsable de la mise en œuvre du programme sectoriel. L'expert bénéficie de la logistique nécessaire à l'accomplissement de son travail.

L'expert pourrait être amené à faire des déplacements fréquents dans les provinces éducationnelles.

VI. Rapportage

L'expert devra remettre au MEPSP et à l'AFD des rapports d'étapes synthétique (4 pages maximum) sur l'état d'avancement de sa prestation, de manière semestrielle. Ces rapports devront rendre compte de ce qui a été réalisé sur l'ensemble de ses missions, des avancées constatées, d'une analyse critique de la situation et du positionnement occupé.

VII. Durée du contrat

Le contrat sera d'une durée de 24 mois renouvelables une fois après évaluation positive.